

### Principaux critères techniques de qualification

Les critères relatifs à la qualification des candidats, qui seront évalués de manière binaire (satisfaisant ou non) porteront sur:

- La capacité financière ( Chiffre d'affaires, cautions) oui/non;
- Les références de l'Entreprise dans les travaux similaires oui/non;
- L'expérience et la qualification du personnel d'encadrement oui/non;
- L'organisation et la méthodologie d'exécution du travail oui/non;
- La disponibilité du matériel et des équipements essentiels oui/non;
- La non obtention de 70% des critères entraîne l'élimination de l'offre.

### XI – Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une durée de **90 jours**, à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

### XII – Attribution du marché

Le Maire de la COMMUNE DE KOLOFATA, Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement apte et ayant présenté l'offre financière **la moins-disant** après vérification de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'appel d'offres.

### XIII – Renseignements complémentaires

Les **renseignements complémentaires** d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la COMMUNE DE KOLOFATA

### Ampliations :

- ARMP (pour publication au JDM)
- DDMAPMS/SPM (pour Info)
- PRESIDENT/ CIPM (pour information)
- AFFICHAGE /ARCHIVES (pour information et mémoire)
- Maitre d'Ouvrage (pour information et Affichage)



## VI – Remise des offres

Chaque Offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles devra être déposée à la Cellule d'Appui au Lancement d'**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES** de la COMMUNE DE KOLOFATA, au plus tard le **23 MAI 2025** à 09 heures et devra porter la mention :

N° **OK** /AAO/C-KOLOFATA/CIPM/2025 DU \_\_\_\_\_ EN PROCEDURE D'URGENCE POUR  
L'INSTALLATION DES 40 LAMPADAIRES SOLAIRES DANS LA VILLE DE KOLOFATA,  
COMMUNE DE KOLOFATA, DEPARTEMENT DU MAYO-SAVA, REGION DE L'EXTRÊME-  
« A N'ouvrir qu'en séance de dépouillement»

## VII – Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de 1 000 000 FCFA ( un million francs CFA), et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

La caution de soumission doit être assortie du récépissé de consignation du CDEC.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur, datant de moins de trois (03) mois et valides le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de DOSSIER D'APPEL D'OFFRES. Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

## VIII – Ouverture des offres

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps le **23 MAI 2025** à 10 heures précises dans la salle de réunions de la COMMUNE DE KOLOFATA, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier et dument mandatée.

## IX – Délai d'exécution

Le délai d'exécution prévu par le Maire est de trois (03) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrer les travaux.

## X – Principaux critères d'évaluation

### Principaux critères éliminatoires

1. Dossier incomplet ou non-conformité d'une pièce administrative au-delà du délai de 48 h accordé ;
2. Pièce falsifiée ou non authentique ;
3. Absence de la caution de soumission
4. Non-respect des spécifications techniques du DC ;
5. Non-respect du délai d'exécution ;
6. Non production de sous-détails des prix ;
7. Le sous détail des prix irréalistes et erronés

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**  
**Paix-Travail-Patrie**  
-----  
**REGION DE L'EXTREME-NORD**  
-----  
**DEPARTEMENT DU MAYO SAVA**  
-----  
**COMMUNE DE KOLOFATA**  
-----  
**SECRETARIAT GENERAL**  
-----



**REPUBLIC OF CAMEROON**  
**Peace-Work-Fatherland**  
-----  
**FAR NORTH REGION**  
-----  
**MAYO SAVA DIVISION**  
-----  
**KOLOFATA COUNCIL**  
-----  
**GENERAL SECRETARY**  
-----

**AVIS D'APPEL D'OFFRES**  
**N° 007/AAO/C-KTA/CIPM/2025 DU 29/4/25 EN PROCEDURE**  
**D'URGENCE POUR L'INSTALLATION DES 40 LAMPADAIRES SOLAIRES**  
**DANS LA VILLE DE KOLOFATA, COMMUNE DE KOLOFATA, DEPARTEMENT**  
**DU MAYO-SAVA, REGION DE L'EXTRÊME-NORD**

**I- Objet de l'Appel d'Offres**

Le Maire de la COMMUNE DE KOLOFATA, Autorité Contractante lance en procédure d'urgence pour l'installation des 40 lampadaires solaires dans la ville de kolofata.

**Lot unique.**

LOT	SITE	MONTANT PREVISIONNEL	IMPUTATION
Unique	kolofata	50 000 000	

**II – Participation**

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux Entreprises de droit camerounais, justifiant des capacités techniques et financières pour la réalisation des travaux objets du présent DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.

**III – Financement**

Les travaux objets du présent Appel d'Offres sont financés sur fond propre de la commune, exercice 2025, pour un coût estimatif total de : **50 000 000 (cinquante Millions Francs) CFA.**

**IV – Consultation du DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

Le Dossier d'appel d'offres peut être consulté aux jours et heures ouvrables à la COMMUNE DE KOLOFATA dès publication du présent Avis.

**V – Acquisition du dossier d'appel d'offres**

Le Dossier d'appel d'offres peut être obtenu à la Cellule d'Appui au Lancement des Appels d'Offres de la COMMUNE DE KOLOFATA, dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement à la Recette Municipale de la COMMUNE DE KOLOFATA d'une somme non remboursable de **60.000 (soixante mille francs CFA).**